

Déclaration relative à la protection des données lors du traitement de données à caractère personnel dans le cadre des procédures d'achat de l'OEB

L'Office européen des brevets (OEB) attache la plus haute importance à la protection de vos données. L'OEB s'engage à respecter et protéger les données à caractère personnel vous concernant, et à faire appliquer vos droits en tant que personne concernée par le traitement de ces données. Toutes les données à caractère personnel qui vous identifient directement ou indirectement seront traitées de manière loyale et licite, avec toutes les précautions nécessaires.

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données ([RRPD](#)) de l'OEB.

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies en vertu des articles 16 et 17 RRPD.

La présente déclaration sur la protection des données explique la façon dont l'OEB traite les données à caractère personnel dans le contexte des procédures d'achat de l'OEB.

1. Quelles sont la nature et la finalité des opérations de traitement ?

Conformément au règlement financier, les achats dépassant un certain seuil doivent être effectués au moyen de diverses procédures concurrentielles ou d'appels à la concurrence.

Alors que de nombreuses procédures concurrentielles ont encore recours au courrier électronique pour obtenir des offres de fournisseurs potentiels, la suite d'outils dédiée aux appels à la concurrence électroniques est utilisée pour les appels à la concurrence ainsi que pour certaines procédures concurrentielles.

Les fournisseurs potentiels s'inscrivent aux appels à la concurrence électroniques afin de télécharger le cahier des charges et participer auxdits appels à la concurrence. Ils peuvent charger leurs questions et/ou leurs offres dans le Cockpit de soumission d'offres, ces données étant ainsi transmises par voie électronique au responsable des appels à la concurrence pour être traitées par l'acheteur concerné au sein du service des achats de l'OEB.

Les candidats reçoivent des notifications automatiques à leur adresse électronique enregistrée les informant qu'ils doivent se connecter à la plate-forme d'appels à la concurrence électroniques afin de consulter les dernières évolutions.

Afin de poursuivre le processus d'achat, tous les fournisseurs de l'OEB doivent être enregistrés sur le portail des achats de l'OEB, plate-forme source-to-pay basée dans le cloud. Les sociétés qui remportent un appel d'offres ou une procédure concurrentielle sont invitées à s'inscrire sur ce portail des achats et à saisir toutes les données de la société, y compris les coordonnées bancaires. Ce système comprend l'intégration au processus de signature des contrats avec une signature électronique qualifiée de toutes les parties.

Les données à caractère personnel sont également stockées dans le dossier partagé pour la création de documents menant à la version finale d'un ensemble de documents d'appel à la concurrence, ou ultérieurement pour les formulaires d'approbation financière et les rapports d'évaluation et d'attribution. Le contrat découlant de la finalisation d'une procédure est également stocké dans ce dossier ainsi que tous les projets et documents d'approbation.

Les procédures dépassant 200 000 euros sont également enregistrées dans "Extend", un fichier Excel stocké sur un lecteur disque partagé. Cet outil permet d'établir un rapport d'activité et de suivre les exercices plus importants. Tous les éléments nécessaires au suivi du cycle de vie des procédures d'achat y sont stockés.

Cela comprend la description de la procédure, l'identifiant de l'acheteur l'ayant engagée, l'agent de l'OEB impliqué dans sa gestion, le service à l'origine de la demande, le montant et les dates des différentes étapes de la procédure, et les données sur les sociétés externes ayant soumis des offres. Les données sont remplies par les acheteurs et ne sont accessibles qu'au personnel du service des achats.

Les données à caractère personnel sont traitées aux fins suivantes :

- Gérer l'appel à la concurrence et la procédure d'achat.
- Informer les acheteurs de l'OEB que des candidats potentiels ont soumis des questions et les contacter pendant le déroulement d'un appel à la concurrence actif.
- Recueillir les réactions des candidats afin que le responsable du traitement puisse fournir des documents d'appel à la concurrence de meilleure qualité et plus efficaces, en fonction des besoins des candidats.
- Conserver des journaux comprenant l'activité des utilisateurs (temps d'accès, actions, etc.), lesquels pourraient être utilisés pour résoudre les incidents des utilisateurs.

2. Quelles données à caractère personnel traitons-nous ?

Selon le système, les catégories suivantes de données à caractère personnel sont traitées :

Les données à caractère personnel obligatoires sont collectées pour créer le compte utilisateur dans la plateforme d'appels à la concurrence électroniques :

- Prénom et nom
- Adresse électronique professionnelle
- Numéro de téléphone professionnel
- Adresse de la société
- Identifiant de l'utilisateur
- Mot de passe
- Entreprise
- Titre du poste

Les données suivantes sont produites par le système sur la base de l'activité d'un utilisateur :

- Appels à la concurrence de l'OEB inscrits,
- Premier accès aux appels à la concurrence électroniques de l'OEB (date et heure)
- Dernier accès aux appels à la concurrence électroniques de l'OEB (date et heure)
- Journaux, données de connexion de l'utilisateur (p. ex. IP, date, heure)
- Résultats et date d'exécution.

Portail des achats :

- Prénom et nom
- Adresse électronique professionnelle
- Numéro de téléphone professionnel
- Adresse de la société
- Identifiant de l'utilisateur
- Mot de passe
- Titre du poste

Outil de processus de signature :

- Photo d'identité/de passeport
- Détails de la carte nationale d'identité
- Numéro de passeport
- Reconnaissance faciale
- Adresse électronique professionnelle
- Entreprise
- Titre du poste
- Signatures (signatures électroniques qualifiées)

En général, les données des sociétés sont enregistrées plutôt que les données personnelles.

3. Qui est responsable du traitement des données ?

Les données à caractère personnel sont traitées sous la responsabilité de la Direction principale 4.7 Achats et gestion des fournisseurs, agissant en qualité de responsable délégué du traitement de l'OEB.

Le traitement des données à caractère personnel est réalisé par le personnel de l'OEB impliqué dans la gestion de l'initiative, du projet ou de l'activité visée dans la présente déclaration.

Les prestataires externes impliqués dans les activités du personnel informatique interne ainsi que les prestataires externes peuvent également traiter les données à caractère personnel.

4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?

Les données à caractère personnel seront partagées uniquement avec des personnes habilitées qui sont responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ou communiquées à d'autres destinataires.

Les données à caractère personnel sont communiquées en tant que de besoin au personnel de l'OEB travaillant au sein du service Achats et gestion des fournisseurs. Le service BIT et les services financiers de l'OEB, en tant que sous-traitants internes, ont accès aux données de même que le prestataire externe impliqué dans l'activité de traitement (comme par exemple les prestataires impliqués dans la maintenance du système informatique de l'OEB qui peuvent également avoir accès aux données à caractère personnel pertinentes). En outre, une base de données interne a été créée afin de partager des informations sur les offres, les projets de contrat, les rapports d'évaluation et d'attribution, etc. avec les parties prenantes internes de l'OEB qui pourraient être intéressées par l'appel à la concurrence.

5. Comment protégeons-nous et sauvegardons-nous vos informations ?

L'OEB prend les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver les données à caractère personnel vous concernant et les protéger contre la destruction, la perte ou la modification accidentelles ou illicites ainsi que contre la communication non autorisée desdites données ou l'accès non autorisé à celles-ci.

L'ensemble des données à caractère personnel est conservé dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Celles-ci comprennent :

- Authentification de l'utilisateur : tous les postes de travail et serveurs requièrent une ouverture de session au site de l'OEB, les comptes privilégiés requièrent une authentification supplémentaire et plus stricte ;
- Contrôle de l'accès (p.ex. contrôle en fonction du rôle aux systèmes et réseaux, principes du « besoin de savoir » et du « moindre privilège ») ; séparation des rôles d'administrateur et d'utilisateur, les utilisateurs ayant un minimum de privilège et les rôles d'administrateur étant réduits au minimum.
- Renforcement de la sécurité logicielle des systèmes, équipements et réseaux : 802.1x pour l'accès au réseau, le chiffrement des dispositifs de point d'extrémité, l'installation d'antivirus sur tous les dispositifs.
- Protection physique : contrôle des accès effectués à l'OEB, contrôles supplémentaires des accès aux centres de données, politique de verrouillage des bureaux ;
- Contrôle des transmissions et entrées (p.ex. audit des connexions, surveillance des systèmes et réseaux) : surveillance de la sécurité avec Splunk ;
- Intervention en cas d'incident de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, experts en sécurité de garde.

Pour les données à caractère personnel traitées par des systèmes qui ne sont pas hébergés dans les locaux de l'OEB, les prestataires traitant les données à caractère personnel concernant la gestion des contrats et les

processus de signature se sont engagés dans le cadre d'un accord contraignant à respecter leurs obligations de protection des données découlant du cadre juridique de protection des données applicable. L'OEB a également effectué une analyse en matière de confidentialité et de risques de sécurité. Il est exigé que ces systèmes aient mis en place des mesures techniques et organisationnelles telles que des mesures physiques de sécurité, des mesures de contrôle des accès et du stockage, la sécurisation des données inactives (p.ex. par chiffrement) ; des mesures de contrôle des utilisateurs, de la transmission et des entrées (avec p.ex. des pare-feu de réseau, des systèmes de détection des intrusions sur le réseau (IDS), des systèmes de protection contre les intrusions sur le réseau (IPS), un audit des connexions) ; des mesures de contrôle de l'acheminement des données (p.ex. sécurisation des données en transit par un chiffrement).

6. Comment pouvez-vous accéder à vos informations personnelles et, si nécessaire, les corriger ? Comment pouvez-vous recevoir ces données ? Comment pouvez-vous demander l'effacement de vos données à caractère personnel, limiter leur traitement ou vous opposer à celui-ci ?

Vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles, de les rectifier et de les recevoir, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de les effacer, ainsi que de limiter leur traitement ou de vous opposer à celui-ci (articles 18 à 24 RRPD).

Pour exercer l'un de ces droits, les utilisateurs externes doivent écrire à l'adresse suivante : DPOexternalusers@epo.org, sinon, ils doivent contacter le responsable délégué du traitement à l'adresse suivante : PDCProcurement-DPL@epo.org. Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous encourageons par conséquent, à remplir ce [formulaire](#) (pour les externes) ou ce [formulaire](#) (pour les internes) et à le transmettre avec votre demande.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

7. Quelle est le fondement juridique du traitement de vos données à caractère personnel ?

Les données à caractère personnel sont traitées conformément à l'article 5(a) et (b) RRPD qui dispose que :

- a) *le traitement est nécessaire à l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou de l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui comprend le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office, ou*
- b) *le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis, ou*

Les catégories particulières de données à caractère personnel sont traitées sur le fondement de l'article 11(2)(f) RRPD, lequel autorise le traitement lorsqu'il est *"nécessaire dans un but spécifique pour l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou de l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui comprend le traitement substantiellement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office, dans le respect du principe de proportionnalité, ou en raison des obligations découlant de son devoir de coopération avec les États contractants. Ce traitement repose sur un instrument juridique proportionné au but poursuivi, qui respecte l'essence du droit à la protection des données et prévoit des mesures appropriées et spécifiques pour sauvegarder les droits fondamentaux et les intérêts de la personne concernée"*.

Les données à caractère personnel sont traitées sur la base des instruments juridiques suivants : règlement financier, instructions relatives aux contrats et directives relatives à la passation des marchés de l'OEB.

8. Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel ?

Dans la plate-forme d'appels à la concurrence électroniques, les candidats peuvent s'ils le souhaitent supprimer l'enregistrement de leur société une fois le statut "Completed" affiché pour les procédures auxquelles ils ont participé. Les informations relatives aux employés peuvent être supprimées à tout moment tant qu'un employé reste inscrit pour participer à une procédure ouverte. L'administrateur de l'utilisateur peut supprimer les données à caractère personnel sur demande.

Les données à caractère personnel traitées pour la gestion de contrat et le processus de signatures électroniques seront conservées tant que le contrat avec le fournisseur sera en vigueur et que des fonctionnalités seront disponibles pour fermer les profils des utilisateurs sur demande. Les données à caractère personnel traitées pour la vérification de l'identité dans le cadre de la signature électronique sont conservées pendant un maximum de 90 jours avant d'être effacées.

9. Personnes à contacter et coordonnées

En cas de questions concernant le traitement de leurs données à caractère personnel, les personnes externes doivent s'adresser au BDP et/ou au responsable délégué du traitement à l'adresse suivante : DPOexternalusers@epo.org. Veuillez écrire au responsable délégué du traitement à l'adresse suivante : PDCProcurement-DPL@epo.org

Vous pouvez également contacter notre responsable de la protection des données à l'adresse dpo@epo.org.

Réexamen et exercice des voies de recours

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable du traitement en vertu de l'article 49 RRPD et, si vous n'êtes pas d'accord avec l'issue de ce réexamen, d'exercer les voies de recours prévues à l'article 50 RRPD.